Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 032-213201171-20261023-DECISION17B_26-AU

DÉCISION 2026 / 17

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N°17

OBJET : redevance occupation domaine public

Le maire de la commune de DURAN
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°20 du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE:

ARTICLE 1 : D'instaurer une redevance de 100€ pour l'occupation du domaine public 3 bis avenue des 4 Chênes pour le cirque Fratellymy n° SIREN 522987742, gérante Mme Jocelyne Couget plage de l'Estaque 13016 Marseille, pour la période du 19 au 25 octobre 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Dit qu'il informera le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 16/10/2026